

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

20 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix mai, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

Etaient présents : Mme Monique MAISONNEUVE, Mme Catherine HEUZEY, Mme Alette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE MÉNÉLEC, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Pierre GADÉ, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Nadia HOUDOUX, Mme Catherine ADAM, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, Mme Béatrice DELABRIÈRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Louis RAMIN, M. Erwan HUCHET, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Morgane FONTAINE	donne procuration à	M. Elie BRISSON
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Lionel AUDION
M. Christian ARDOUIN	donne procuration à	Mme Catherine ADAM

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

23. Rand'Orvault 2019 - Convention annuelle d'organisation Ville / Cyclo Club d'Orvault

Madame BERTHELOT rapporte :

La Ville d'Orvault soutient les activités d'intérêt général que sont le développement du sport amateur, qu'il soit de loisir ou de compétition. Elle soutient la mise en œuvre d'actions concourant à la pratique sportive du plus grand nombre, notamment les manifestations sportives.

A ce titre, la Ville valorise et accompagne la Rand'Orvault 2019, organisée par le Cyclo Club d'Orvault. Cette manifestation, qui mobilise les bénévoles du club, rassemble un large public aux beaux jours. En plus de parcourir la campagne orvaltaise et ses alentours, la Ville d'Orvault permet à titre exceptionnel d'emprunter les sentiers de la Vallée du Cens dans le respect de sa faune, de sa flore et de son cadre naturel. La Ville entend ainsi concilier, à ce titre, une pratique sportive et un espace naturel protégé afin de sensibiliser et éduquer les pratiquants à sa préservation.

Le soutien de la Ville se matérialise par des aides indirectes :

- Mise à disposition gracieuse de certains équipements du stade de Gagné, de mobiliers, de matériels ;
- Mobilisation de moyens humains ;
- Dotation de coupes.

Le dimanche 16 juin 2019, le Cyclo Club d'Orvault organise la Rand'Orvault, randonnée proposant des parcours en VTT et des circuits sur route.

Les 4 circuits VTT proposés offrent une pratique à la fois physique, ludique et technique. Les 4 circuits s'adressent à tous : du public familial (circuit de 25 et 35 km) aux sportifs avérés (circuit de 45 et 60 km), le tout dans un esprit convivial sans aucune recherche de compétition. Sont également proposés 3 circuits sur route de 50, 80 et 100 km.

L'inscription à la Rand'Orvault engage de manière incontournable chaque participant (plus de 900 attendus) sur une charte de bonne conduite. Elle engage chacun sur la sécurité, sur la civilité et surtout dans un comportement écoresponsable, soucieux du respect du cadre naturel de la Vallée du Cens lors de cette utilisation au caractère unique.

La convention de soutien à la manifestation a été convenue avec le Cyclo Club d'Orvault et précise et délimite les champs d'intervention de chacun. La convention s'articule autour de quatre grandes parties :

- Objet de la convention – partenariat ;
- Engagement des parties ;
- Démarche écoresponsable ;
- Encadrement du partenariat.

DECISION

Sur proposition de la commission Sport et Equipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention annuelle de partenariat avec le Cyclo Club d'Orvault pour l'organisation de la Rand'Orvault 2019, telle qu'elle suit.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en .
Préfecture le : 21 MAI 2019
Et par publication le : 22 MAI 2019

Extrait certifié conforme
Orvault, le 21 mai 2019

**Pour le Maire
Le Directeur général**



Jean-François MAISONNEUVE

CONVENTION D'ORGANISATION DE LA RAND'ORVAULT 2019
ENTRE
LA VILLE D'ORVAULT
ET
L'ASSOCIATION SPORTIVE : CYCLO CLUB ORVAULT

Entre les soussignés :

La Ville d'Orvault représentée par son Maire, M. Joseph PARPAILLON, agissant au nom et pour le compte de ladite ville en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2019.

Ci-après dénommée "la Ville"

d'une part,

et,

l'association sportive Cyclo Club Orvault (CCO) régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, représentée par M. Nicole ANDRIEUX, sa Présidente, agissant au nom et pour le compte de ladite association dont le siège est situé : 7 impasse des tonneliers - 44880 SAUTRON.

Ci-après dénommée « l'Association Sportive » ou « le club » ou « l'organisateur »

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville d'Orvault soutient les activités d'intérêt général que sont le développement du sport amateur, qu'il soit de loisirs ou de compétition, et la mise en œuvre d'actions concourant à la pratique sportive du plus grand nombre, notamment les manifestations sportives.

A ce titre, la Ville souhaite valoriser les manifestations sportives organisées par les associations sportives orvaltaises, ici la Rand'Orvault du Cyclo Club d'Orvault (CCO).

La Ville soutient cette manifestation sportive mobilisant un grand nombre de bénévoles, drainant un large public, véhiculant une image positive d'Orvault et concourant à la promotion de son territoire.

La Ville d'Orvault encourage cette action du club qui correspond à sa politique sportive.

L'encouragement du bénévolat et l'incitation à l'investissement associatif constituent des objectifs prioritaires de la Ville d'Orvault.

Le soutien de la Ville se matérialise par le versement d'une subvention spécifique et par des aides indirectes :

- Mise à disposition gracieuse de ses équipements, mobiliers, matériels ;
- Mobilisation de moyens humains ;
- Dotation de coupes.

TITRE I – OBJET DE LA CONVENTION – PARTENARIAT

Article 1 – NATURE DE LA MANIFESTATION

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles la Ville d'Orvault apporte son soutien à la manifestation ci-dessous nommée : **RAND'ORVAULT**.

La randonnée cyclo/VTT se déroule le dimanche 16 juin 2019, selon les conditions définies dans les articles suivants.

Article 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle est donc conclue pour l'année 2019.

Article 3 – DROITS D'ORGANISATION

La manifestation reposant sur une association à but non lucratif et présentant un intérêt local certain, aucun droit n'est versé à la Ville d'Orvault par l'Organisateur.

TITRE II - ENGAGEMENTS DES PARTIES

Article 4 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE

4.1 – Subvention

La Ville d'Orvault ne verse pas de subvention au titre de la manifestation.

4.2 – Aides indirectes

L'ensemble des aides indirectes sont réunies dans **l'annexe 1**, que ce soit les espaces attribués, le matériel ou les interventions prévues pour l'ensemble de la manifestation.

4.2.1 – Equipements

La Ville d'Orvault s'engage, d'une part, à mettre à disposition à titre gracieux les installations suivantes selon les conditions définies ci-dessous :

Le stade de Gagné :

Dimanche 16 juin de 5h à 18h (ouverture par l'Organisateur de façon autonome) ;

- La salle de convivialité ;
- Le bar du club local (Orvault SF) ;
- Les sanitaires publics ;
- Un vestiaire.

4.2.2 – Moyens logistiques

La Ville d'Orvault s'engage, d'autre part, à apporter son soutien à l'organisation de la manifestation par la mise à disposition des moyens logistiques précisés en **annexe 1**.

En cas d'alerte de niveau rouge signalée par Météo France pendant la durée de la manifestation, celle-ci sera suspendue le temps de l'alerte.

En cas d'alerte orange, les décisions nécessaires à la mise en sécurité des publics seront prises en concertation entre la Ville et l'Organisateur.

4.2.3 – Moyens humains

La Ville d'Orvault procède aux interventions suivantes :

- Pour la préparation et le rangement de la Rand'Orvault :
 - Du personnel des espaces verts ;
 - Du personnel du service logistique ;
 - Du personnel de la régie maintenance bâtiment ;
 - D'un technicien de la régie événement.
- Pour la Rand'Orvault :
 - Un référent Ville (cadre d'astreinte)
 - La coordination par un personnel du service des sports
 - La présence d'un gardien mobile tout au long de la manifestation

La fiche contact avec le numéro de téléphone sera communiquée à l'association en amont de la Rand'Orvault.

4.2.4 – Autres aides indirectes

La Ville d'Orvault fournit les services indiqués **en annexe 1**.

4.2.5 – Communication

La Ville d'Orvault accompagne l'organisation sur la communication, en particulier pour la réalisation des supports de communication. Cet accompagnement est également précisé en annexe 1.

- Médias Ville et affichage :
 - Parution Orv' & Co
 - Information site internet, Facebook Ville, Newsletter
 - Création de visuel et tirage de 150 ex. d'affiches A3 couleur (130 pour la Ville et 20 pour l'association) et distribution tous commerces et accueil Mairie
 - 250 affiches A4 recto/verso (version avec plan)
 - 150 documents « partenaires »
 - 1000 A6 du bulletin d'inscription
 - 750 flyers A5 « charte »

Article 5 – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

5.1 – Déclaration d'organisation d'une manifestation sportive

La manifestation étant organisée en partenariat avec la Ville, l'organisateur doit réaliser un dossier préalable dans lequel devront figurer :

- Le descriptif de l'action ;
- Le budget prévisionnel de la manifestation ;
- Les contenus et objectifs de l'action ;
- Le public cible et le nombre de bénéficiaires ;
- Les lieux, date et durée de réalisation ;
- Les contacts à joindre avec les modalités de communication ;
- L'attestation d'assurance ;
- L'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire de 2ème catégorie ;
- La méthode d'évaluation de l'action.

5.2 – Organisation

L'association organisatrice s'engage à respecter les équipements et matériels mis à disposition par la Ville.

L'utilisateur garantit le respect de l'ordre public sur place dans le Stade de Gagné et sur les circuits.

La Ville décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations durant la période d'utilisation, ainsi que dans le cas où l'organisateur aurait sollicité l'accord d'entreposer des matériels, denrées ou autres, en amont ou en aval de l'évènement.

Toutes les demandes de l'organisateur pendant la durée de la manifestation sont effectuées auprès du référent du service des sports.

De plus l'Organisateur a à sa charge :

- L'organisation générale de l'évènement ;
- Le nettoyage du matériel prêté après utilisation ;
- L'organisation de la sécurité du site et les parcours, des biens mis à disposition par la Ville au cours de la manifestation ;
- L'organisation de la gestion des parkings dans la limite des zones autorisées par la Ville.

L'association organisatrice s'engage à s'adapter aux possibilités des équipements techniques mis à disposition.

Tous les frais relatifs à la manifestation autres que ceux expressément pris en charge par la Ville d'Orvault sont à la charge de l'organisateur.

5.3 – Autorisation

Les parcours empruntant des parcelles privées, l'Organisateur devra fournir une autorisation de passage expresse et écrite délivrée par les propriétaires de ces parcelles privées le cas échéant.

5.4 – Sensibilisation

En vue de concilier les intérêts environnementaux et les objectifs sportifs de la manifestation, une sensibilisation sera réalisée par l'association en :

- Informant les participants de la nature exceptionnelle de l'autorisation de circuler en VTT au sein d'une zone protégée. Un balisage d'information sera mis en place sur les sentiers concernés, tout comme un affichage signalant les parcelles privées exceptionnellement empruntables à l'occasion de la manifestation.
- Imposant une « charte de bonne conduite » relative à la sécurité, la civilité et le respect de l'environnement engageant tous les participants lors de leur inscription.
- Imposant le port du casque, le respect du code de la route (VTT/vélo non prioritaire, interdiction de hors-piste sur sentiers, deux de front maximum et en file sur route), le respect environnemental, le respect des autres usagers...
- Veillant à la confidentialité des parcours VTT et à la non divulgation des coordonnées GPS sur les sites internet spécialisés et tout autre support média sous peine de poursuites.

5.5 – Besoins en électricité

La Ville s'engage à mettre à disposition le matériel électrique nécessaire correspondant aux besoins de l'Organisateur dans la limite des possibilités techniques et après concertation avec le service régie bâtiment de la Ville.

En contrepartie, l'Organisateur s'engage à fournir une liste exhaustive du matériel nécessitant un branchement électrique ainsi que la répartition des différents appareils sur le site de la manifestation **au plus tard un mois avant la manifestation.**

De plus, l'Association s'engage à respecter cette liste et ne peut la revoir à la hausse.

5.6 – Dégradations

L'Association s'engage à remplacer à l'identique ou à reverser la valeur de tout matériel dégradé qui aura été mis à sa disposition par la Ville.

5.7 – Communication

L'Association s'engage à valoriser le soutien de la Ville sur tous les supports de communication utilisés.

L'Organisateur s'engage à faire parvenir à la Ville d'Orvault, **au plus tard 3 mois avant l'événement**, les éléments utiles, pour impression et distribution.

5.8 – Sécurité et responsabilité

L'Organisateur s'engage à mettre en place tous les équipements de sécurité nécessaires au bon déroulement de la manifestation et à se conformer à la réglementation en vigueur.

Le Cyclo Club d'Orvault reste responsable de tout incident, accident ou dommage survenant du fait de la manifestation.

5.9 – Assurances

L'Organisateur s'engage à contacter son assureur pour le prévenir de l'organisation de la manifestation et faire en sorte que les risques encourus soient couverts ainsi que tout le matériel loué pour l'évènement. Une copie de l'attestation d'assurance est à joindre au dossier.

TITRE III - DEMARCHE ECO-RESPONSABLE

Article 6 – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Le Cyclo Club d'Orvault met en place et développe une démarche éco-responsable. La démarche est déjà initiée depuis quelques éditions et s'appuie sur l'expérience. Le renouvellement de la démarche est défini en **annexe 2**.

Cette **annexe 2**, outil d'évaluation, encadre et synthétise la démarche et les attentes prioritaires. Ce document désigne les engagements, objectifs assignés incontournables, ainsi que les simples encouragements ou incitations.

L'Organisateur s'engage à garder et à rendre le lieu propre dans le périmètre de la manifestation et son environnement immédiat. Pour ce faire, un ramassage des détritiques est organisé par l'association lors de la manifestation et à sa fin.

De plus, quatre axes de travail sont privilégiés avec pour chacun d'entre eux les

enjeux visés et les objectifs vers lesquels il faut tendre.

6.1 – Etat des sites et matériels

6.1.1 – Enjeux

L'organisateur s'engage à garder et à rendre les lieux propres dans le périmètre de la manifestation et ses environnements immédiats. Pour ce faire, un ramassage des détritiques est organisé par l'association lors de la Rand'Orvault et à sa fin.

6.1.2 – Objectifs

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Organiser le ramassage des déchets pendant la manifestation et en fin de journée ;
- Procéder à la collecte des déchets en extérieur et dans les vestiaires ;
- Rendre le mobilier et le matériel dans leur état initial ;
- Prévoir la remise en propreté des sites et équipements.

6.2 – Déchets

6.2.1 – Enjeux

Il s'agit, en complémentarité de la recherche du maintien en propreté des espaces, de réaliser une gestion des déchets qui implique leur tri, leur valorisation et leur réduction à la source.

6.2.2 – Objectifs

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Limiter l'emballage et le suremballage et favoriser les grands conditionnements ;
- Limiter les canettes métalliques et les bouteilles polyéthylènes ;
- Étendre le principe de consigne ;
- Permettre le recyclage avec la collecte des cartons.

6.3 – Déplacements et stationnements

6.3.1 – Enjeux

Il s'agit de l'impact le plus important sur l'environnement dans un évènement. Aussi, il est impératif de se poser les bonnes questions pour limiter le transport des participants ou faciliter l'accès au site des transports collectifs (cars, minibus, co-voiturage).

6.3.2 – Objectifs

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Optimiser de manière adaptée les aires de stationnement ;
- Encourager le covoiturage ;
- Organiser la gestion des placements dans les parkings ;
- Assurer une signalétique pour le stationnement, adaptée et respectueuse de l'environnement ;

- Respecter et faire respecter au public les règles **d'accessibilité** du site (places de stationnements PMR, pas d'entrave aux cheminements, ...).

6.4 – Communication

6.4.1 – Enjeux

Lors d'un événement, la communication représente un impact considérable sur l'environnement. Pour y remédier, quelques mesures simples :

- Réfléchir à de nouvelles stratégies de communication plus responsables, orientées vers des supports dématérialisés ;
- S'interroger sur l'utilité réelle de chaque support et sur l'étendue de leur diffusion ;
- Mettre en place d'une charte et la faire signer par l'ensemble des participants, les engageant à respecter les espaces naturels.

6.4.2 – Objectifs

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Limiter le tirage papier et privilégier le papier recyclé ;
- Développer une impression responsable (nature de l'encre utilisée, ...).

TITRE IV - ENCADREMENT DU PARTENARIAT

Article 7 - LITIGE

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la collectivité des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues dans le cadre de l'évaluation, la collectivité peut suspendre ou diminuer les aides en nature.

En tout état de cause, la Ville entend limiter ses engagements contractuels à ceux qui découlent ipso facto des différentes clauses du présent texte. En aucun cas elle ne pourra être tenue pour responsable ou solidaire des charges nouvelles qui traduiraient l'application de décisions qu'elle n'aurait pas formellement approuvées.

Article 8 - ÉVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation de la Rand'Orvault à laquelle la Ville d'Orvault apporte son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la collectivité et le club.

Une réunion de bilan de la manifestation sera organisée, à l'initiative de la Ville, au plus tard trois mois après l'édition concernée. Cette rencontre permettra de :

- Présenter un bilan comptable de la manifestation ;
- Apporter des éléments quantitatifs d'évaluation portant sur le nombre de sportifs et de spectateurs accueillis au cours de la manifestation (estimation la plus précise possible) ;

- Apporter des éléments qualitatifs portant sur l'organisation générale de la manifestation ;
- Un point particulier sera consacré à la démarche éco-participative avec la mise en évidence des points positifs mais aussi des modifications à apporter afin de garantir une éco-manifestation.

Article 9 - CONTRÔLE DE LA COLLECTIVITE

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la collectivité ou ses représentants dûment habilités, de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, l'association remet dans un délai de trois mois, un bilan comptable couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, peut être réalisé par la collectivité, en vue d'en vérifier l'exactitude.

Article 10 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle prévu à l'article 9, et au dépôt des conclusions de l'évaluation prévue à l'article 8.

Article 11 - RÉSILIATION

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin unilatéralement et à tout moment à la présente convention en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention. Celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment avant son terme si les deux parties sont d'accord. La dissolution du contrat par acte volontaire des parties sera alors signée par les deux parties.

Article 12 - DIFFERENDS

En cas de litige dans l'application de la présente convention et à défaut de règlement amiable d'abord recherché, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à Orvault, le _____

**La Présidente du Cyclo Club d'Orvault,
Nicole ANDRIEUX**

**Le Maire,
Joseph PARPAILLON**



ANNEXE 1 – ORGANISATION DE LA RAND'ORVAULT 2019

PREPARATION DE L'EVENEMENT	Précisions	INTERVENANTS	CLUB
<p>COORDINATION Réunion technique sur site Référént logistique désigné</p> <p>DÉROULÉ Départs échelonnés sur 4 circuits VTT (25, 35, 45 et 55 km) et 3 circuits Route (50, 80 et 100 km) dès 6h du matin Coordonner la remise des clés du stade par OSF au CCO</p> <p>INFORMATION Information OSF</p> <p>COMMUNICATION Communiqué de presse : envoyé aux correspondants 15 jours avant événement Un relais sur la page facebook Une annonce sur le site web de la ville Une annonce dans l'agenda d'Orvault & co Un relais dans la newsletter Une création de visuel pour affiche et autres déclinaisons : 150 ex. d'affiches A3 couleur (130 pour la ville et 20 pour l'association) 150 documents « partenaire » 1000 A6 Bulletin inscription 750 flyers charte A5 recto 250 A4 affiches recto/verso (version avec le plan)</p> <p>EQUIPEMENTS Mise à disposition du stade de Gagné le dimanche 16 juin de 5h à 18h (ouverture par le CCO de façon autonome) Salle de convivialité Bar du club Un vestiaire (centre de secours) Les sanitaires publics</p> <p>AMENAGEMENTS - Stade de Gagné Enlèvement du but de football sur l'aire de lavage Fauchage des 2 champs à proximité du terrain synthétique de Gagné Mise en fonction d'un point d'eau - Vallée du Cens Ouverture de la barrière du Bois de l'Avenir Débroussaillage des zones définies en concertation avec le club et les services municipaux</p> <p>REGLEMENTATION Arrêté réglementant la circulation sur le Chemin de Gagné (sens unique) de 7h à 13h</p>	<p>Distribution commerce et équipements 10 j. avant événement</p> <p>Prévenir Orvault SF</p>	<p>DACSE Vie Sportive</p> <p>DACSE GE</p> <p>DACSE Vie Sportive</p> <p>Service Communication</p> <p>DACSE VS</p> <p>DAST Espaces Verts</p> <p>DAST BATIMENT</p> <p>DAST EV</p> <p>DACSE VS DIFAJ</p>	<p>donne les plans</p>

PREPARATION DE L'EVENEMENT	Précisions	INTERVENANTS	CLUB
LOCATION/ ACHATS 4 km de rubalise 3 coupes avec plaques LIVRAISON/RETRAIT Mise à disposition du matériel suivant : 150 piquets métalliques + une masse et une barre à mine 1 rallonge de 50 m 1 clé triangle 1 kit complet JBL (avec micro, pied de micro et platine cd) 26 tables (16 tables à récupérer au bike park) 40 barrières (6 barrières à récupérer au bike park) 2 tentes 6*3 (A récupérer au bike park) 2 tentes 3*3 (A récupérer au bike park) 40 chaises (21 chaises à récupérer au bike park) 20 bancs (20 bancs à récupérer au bike park) 4 tableaux d'affichage liège 4 grilles caddies 4 double poubelles (A récupérer au bike park)		DACSE VS DAST EV DAST BATIMENT DACSE VS DACSE Régie Son DACSE Logistique	
2 bacs jaunes 340 litres 5 bacs bleus 340 litres 4 panneaux de circulation routière (3 de déviation et 1 de sens interdit)		Nantes Métropole	
PENDANT L'EVENEMENT Passage du gardien de ronde : dimanche 17 juin de 7h à 18h		DACSE GE	



ANNEXE 2 – GRILLE D’EVALUATION RAND’ORVAULT 2019

VOLET OBLIGATOIRE		
OBJECTIF	ACTIONS	EVALUATION DE CONFORMITE : O/N
Propreté des sites : – Site de départ/ arrivée : Stade de Gagné – Site d'évolution : La Vallée du Cens, – Ensemble du parcours sur les chemins et routes orvaltais – 2 points de ravitaillements sur route – 3 ravitaillements VTT	Assurer le retrait du balisage temporaire et de la signalétique provisoire sur l'ensemble des circuits route et VTT.	
	Remettre en état de propreté les lieux et leurs abords.	
	Rendre le matériel dans son état initial .	
	Signaler et flécher les sanitaires .	
	Sensibiliser et alerter sur les bonnes pratiques d'hygiène naturelle .	
	Faire usage de consommables , non pas plastiques mais biodégradables .	
Tri, valorisation et réduction de déchets	Mettre en place un dispositif opérationnel de tri de collecte des déchets (poubelles) au niveau de la zone de départ-arrivée et au niveau des 5 points de ravitaillements, suffisamment dimensionné pendant la manifestation : tri des bouteilles plastique et du tout-venant.	
	Utiliser de la vaisselle (verres) lavable ou durable et adhérer au principe de la consigne lors des ventes de boisson sur le site départ-arrivée.	
	Limiter l'emballage et le suremballage et favoriser les grands conditionnements.	
	Organiser la collecte de tous les cartons en sensibilisant les bénévoles aux points de distribution alimentaire.	
	Limiter les canettes métalliques et les bouteilles polyéthylènes .	
	Composter des bios déchets.	
Transport et stationnement	Encourager au covoiturage.	
	Dimensionner les parkings en cohérence avec la fréquentation des véhicules lors de la manifestation.	
	Sensibiliser les participants et spectateurs à un stationnement conforme avec la réglementation .	
	Assurer une information et une signalétique des stationnements auprès des participants et du public, adaptée et respectueuse de l'environnement.	
	Limiter les supports et le tirage papier.	

VOLET OBLIGATOIRE (suite)		
OBJECTIF	ACTIONS	EVALUATION DE CONFORMITE : O/N
Communication	Privilégier le papier recyclé .	
	Développer une impression (encre) responsable .	
	Mettre en place une charte et la faire signer par l'ensemble des participants, les engageant à respecter les espaces naturels	

VOLET INCITATIF		
OBJECTIF	ACTIONS	EVALUATION DE CONFORMITE : O/N
Communication	Adopter la bonne signalétique .	
	Choisir des objets promotionnels écologiques .	
	Consommer des produits locaux (circuits courts).	
Alimentation	Préférer des aliments de saison .	
	Privilégier les produits labellisés « bio » et/ou « commerce équitable ».	
	Désigner un référent sur ce dispositif qui le coordonnera et assurera son évaluation.	

Entre la Ville et le club organisateur Cyclo Club d'Orvault, il sera procédé, à l'issue de la manifestation, à l'évaluation de ces actions, dont celles obligatoires dans le cadre de la manifestation éco responsable. Le second volet incitatif fait l'objet d'une auto-évaluation déclarative.

Dans la logique de responsabilisation, le club organisateur Cyclo Club d'Orvault est encouragé à être lui-même force de proposition sur les thèmes proposés, voire sur d'autres thématiques.

Fait à Orvault, le _____

**La Présidente du Cyclo Club d'Orvault,
Nicole ANDRIEUX**

**Le Maire,
Joseph PARPAILLON**

NOM DE LA MANIFESTATION : RAND'ORVAULT					
BUDGET REALISES 2017 ET PREVISIONNEL2018					
Intitulé	DEPENSES		Intitulé	RECETTES	
	Réalisé 2017	Prévu 2018		Réalisé 2017	Prévu 2018
Achats	1 571,60 €	1 600,00 €	Subventions Ville	0 €	0 €
Petits matériels	874,23 €	200,00 €	Autres subventions et dons	0 €	0 €
Secourisme	250,00 €	250,00 €	Partenariats privés	2 860,00 €	1 500,00 €
Frais et déplacements	177,22 €	180,00 €	Recettes participants	3 928,10 €	3 000,00 €
Total	2 873,05 €	2 230,00 €	Total	6 788,10	4 500,00
Résultat 2017	3 915,05 €				